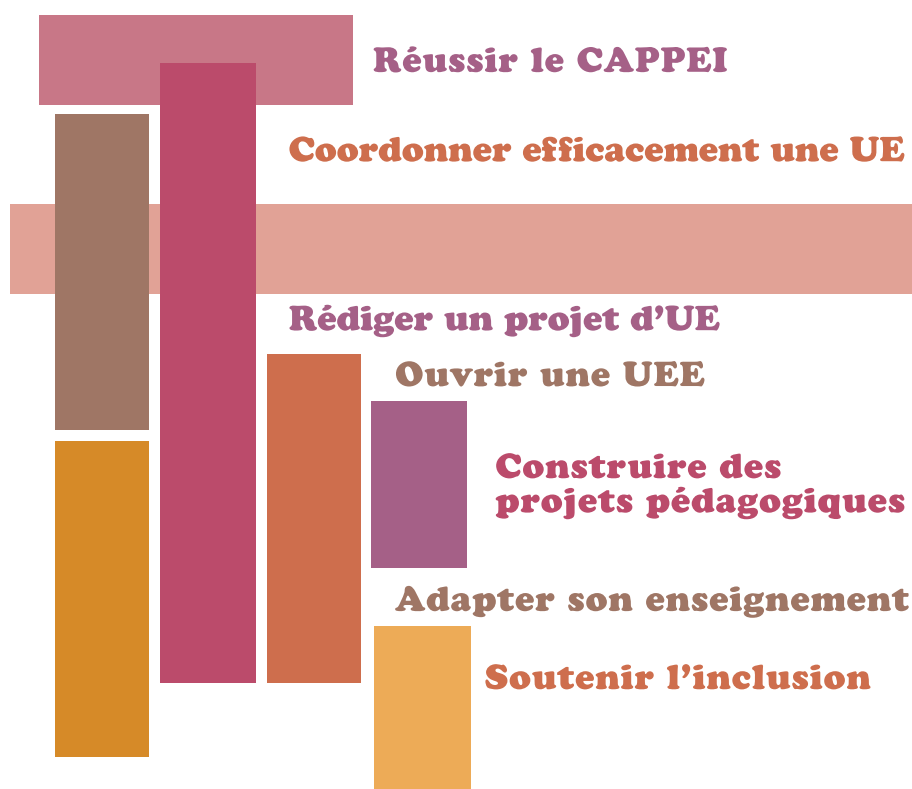


Guide pratique pour Enseigner en Unité d'Enseignement



Pénélope LANTERNE

*Conseillère pédagogique au service
de l'école inclusive des Landes
Titulaire du CRPE, du CAPPEI
(CAPA-SH option D) et du CAFIPEMF*



Créatrice du Blog Onaya



Remerciements

Se lancer dans un projet d'écriture c'est comme concevoir un enfant : un désir qui devient réalité, une petite graine plantée qui germe et grandit. Je n'aurais jamais cru arriver au bout de ces 9 mois d'aventure littéraire et pourtant j'accouche bien d'un ouvrage qui me ressemble.

Cela n'aurait jamais pu se réaliser sans le soutien discret mais entier de mon compagnon, sans le sourire de mon fils. Ce guide n'aurait jamais pu voir le jour sans la TEAM EI40 (service École Inclusive) : une équipe de travail solide et bienveillante, des liens indéfectibles, une inspectrice qui me fait grandir chaque jour davantage, un binôme de conseiller pédagogique qui se confond avec un alter-ego professionnel, des collègues sur qui je peux compter. Cette gestation je la dois aussi à tous les enseignants que j'accompagne jour après jour, qui font la diversité de tous les conseils, astuces ou témoignages de ce guide.

Riche de toutes ces personnes qui croisent ma route et font de moi une professionnelle impliquée et la presque auteure que je suis entrain de devenir.

Porter les valeurs de l'école inclusive est un défi quotidien : un chemin sinueux mais passionnant. En espérant que cet engagement transparaîtra dans les pages que vous consulterez.



*Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous les pays.
Une seule reproduction des fiches d'activités de cet ouvrage, à l'usage d'une seule classe est autorisée. Toute autre copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi du 11 mars 1957 sur la protection des droits d'auteur.*

EBLA EDITIONS

Dépôt Légal : 3e trimestre 2021 - E.A.N 9782362041006

Imprimé en CE



Préface

Le parcours de l'auteure de cet ouvrage est exemplaire.

D'abord auxiliaire de vie scolaire (AESH), Pénélope Lanterne, devenue professeur des écoles, enseigne en établissement régional d'enseignement adapté (EREA), puis en Institut médico-éducatif (IME), pendant dix années, où elle est également coordonnatrice pédagogique.

Désireuse de partager son expérience avec des collègues impréparés, elle contribue à de nombreux forums et, sous le pseudonyme d'Onaya, crée un blog. Son site propose des séances pédagogiques, des commentaires d'ouvrages et autres étayages pour une école plus inclusive.

Titulaire du CAPASH option D (CAPPEI) et du CAFIPEMF, elle suit plusieurs formations (éducation bienveillante, EPSILON à l'école, formateur PSC1...) dans un même objectif : apporter des réponses ajustées aux besoins des élèves. Ce qui la conduit à exercer, dans les Landes, la fonction de formatrice et conseillère pédagogique au service départemental de l'école inclusive.

Forte d'une décennie passée dans le secteur médico-social, elle accompagne au quotidien des enseignants débutants œuvrant au sein d'Unités d'enseignement. Elle y mesure la méconnaissance qu'ont les acteurs de l'Éducation Nationale des institutions spécialisées, répondant alors à maintes sollicitations : articles pour le magazine «La classe» ; mentorat chez «Être prof» ; accompagnement au CRPE, participation et pilotage de mallettes pédagogiques pour ACCESSIPROF (Troubles du comportement et Estime de soi).

C'est ainsi que, de proche en proche, prend corps son projet d'ouvrage sur les unités d'enseignement. Les besoins concrets de ceux qui se tournent vers elle, via les réseaux sociaux, la poussent à l'écriture d'un livre, à visée pragmatique, susceptible d'y répondre.

À l'heure d'un mouvement de désinstitutionalisation, qui s'accompagne d'une plus grande ouverture des établissements médico-sociaux, son ouvrage n'a d'autre ambition que d'outiller les enseignants démunis. La compréhension du langage du médico-social avec ses lois et ses codes ; la préparation au CAPPEI ; les pratiques pédagogiques en unité d'enseignement ; les changements liés à la circulaire de rentrée 2019 pour une école inclusive, à la réforme du CAPPEI et à la mise en place du Comité national de suivi de l'école inclusive, constituent autant de thèmes traités dans ces pages.

Pénélope Lanterne sait, par expérience, que le chemin vers une école inclusive est long et semé d'écueils, mais que le rôle de tout acteur éducatif est décisif dans l'édification d'une société équitable. Par son itinéraire formatif et professionnel, par ses engagements, elle rappelle que si certains enfants ont encore un accès difficile aux meilleures ressources, les acteurs éducatifs sont là pour leur offrir le meilleur d'eux-mêmes.

Charles Gardou

*Anthropologue, Professeur à l'Université Lumière Lyon 2,
Directeur de la Collection «Connaissances de la diversité» et Auteur de
«La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule» (Éditions Érès)*

Les nombreux sigles utilisés sont explicités dans le glossaire à la page 124.

SOMMAIRE

Partie 1

QU'EST-CE
QU'UN
ÉTABLISSEMENT
ET SERVICE
MÉDICO-SOCIAL

- | | |
|---------------------------------|---|
| 1.1. Définition | 7 |
| 1.2. Le parcours d'orientation | 7 |
| 1.3. Les types d'établissements | 8 |

Partie 2

TRAVAILLER
AU SEIN D'UNE
ÉQUIPE PLURI-
DISCIPLINAIRE

- | | |
|---|----|
| 2.1. Le projet d'établissement et le fonctionnement | 12 |
| 2.2. Les métiers | 12 |
| 2.3. Les différentes instances | 20 |

Partie 3

L'UNITÉ
D'ENSEIGNEMENT
(UE)

- | | |
|--|----|
| 3.1. La circulaire de 2009 | 23 |
| 3.2. L'organisation en Unité d'Enseignement (UE) | 23 |
| 3.3. En SESSAD | 25 |
| 3.4. L'Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) | 25 |
| 3.5. Le statut des enseignants en Unité d'Enseignement | 32 |
| 3.6. La convention constitutive | 33 |
| 3.7. Le projet d'Unité d'Enseignement | 33 |
| 3.8. Les missions du coordonnateur pédagogique | 35 |

Partie 4

SE PRÉPARER
AU CAPPEI

- | | |
|-----------------------------|----|
| 4.1. Les épreuves du CAPPEI | 39 |
| 4.2. Épreuve 1 | 39 |
| 4.3. Épreuve 2 | 41 |
| 4.4. Épreuve 3 | 41 |
| 4.5. La VAEP | 42 |

Partie 5

OBSERVER
ÉVALUER

- | | |
|---|----|
| 5.1. Selon les Besoins Éducatifs Particuliers | 43 |
| 5.2. La place de l'évaluation | 47 |

Partie 6 LE PROJET PÉDAGOGIQUE ET LES ÉCRITS PROFESSIONNELS	6.1. Les écrits professionnels chez les enseignants 53 6.2. Le Projet Pédagogique 54 6.3. Le projet individualisé 60 6.4. Le GEVA-SCO 61
Partie 7 ENSEIGNER	7.1. L'emploi du temps 62 7.2. L'organisation 63 7.3. La préparation des premiers jours 75 7.4. Le contrat 82 7.5. Les renforçateurs 83 7.6. La pédagogie de projet 84 7.7. Les leviers des 4 parcours 86 7.8. Les certifications 88 7.9. L'apprentissage de la lecture 90 7.10. L'apprentissage de l'écriture 92 7.11. L'apprentissage des mathématiques 93 7.12. Le cahier de vie 95
Partie 8 ADAPTER	8.1. Qu'est-ce que l'adaptation ? 96 8.2. Adapter l'espace 97 8.3. Adapter le temps 98 8.4. Adapter les supports 102 8.5. Les outils et le matériel 105 8.6. Adapter l'organisation 108
Partie 9 SOUTENIR L'INCLUSION : scolaire, sociale, professionnelle	9.1. L'inclusion scolaire 109 9.2. L'inclusion sociale 110 9.3. L'inclusion professionnelle 112 9.4. Le partenariat 118
	Sitographie, Bibliographie 122 Glossaire 124

Intro duc tion

Un établissement ou service social ou médico-social (ESMS) est une structure dont la vocation est d'accueillir et d'accompagner, dans son enceinte ou de manière ambulatoire, pour une durée brève ou au long cours, des personnes en situation de handicap dépendantes ou en situation d'exclusion sociale.

Enseigner en établissement médico-social ou sanitaire revêt un caractère particulier¹.

Être capable de travailler en lien avec une équipe pluridisciplinaire qui ne parle pas le même langage, qui n'a pas les mêmes contraintes, les mêmes attentes, les mêmes codes est très déstabilisant pour un enseignant nouvellement nommé.

Après dix années d'expérience au sein d'un institut médico-éducatif, il m'a paru essentiel de décoder les fonctionnements pour offrir aux enseignants qui débutent une boîte à outils leur permettant de fonctionner sereinement dans un monde pluriel.

Dans cet ouvrage, qui se veut pratique et concret, l'objectif est de pouvoir se projeter le plus rapidement possible... nouvellement nommé, en préparation du CAPPEI, à la recherche de d'informations tous les ingrédients sont réunis pour permettre une prise de fonction rapide et sereine et répondre aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qu'un établissement médico-social ?
- Quel type de professionnel y rencontre-t-on ?
- Comment s'organise une Unité d'Enseignement dans ce type d'établissement ?
- Quel est la place du coordonnateur pédagogique ?
- Comment se préparer au CAPPEI ?
- Comment observer et évaluer les élèves des UE ?
- Comment adapter ma pédagogie et construire les apprentissages ?
- Quels types d'écrits professionnels sont attendus ?
- Comment réussir l'insertion sociale et professionnelle de ces élèves ?

La mention d'ASH adaptation et scolarisation des élèves handicapés ne figure pas dans ce guide. En effet, ce terme est en train de disparaître au profit de la mention EI : École Inclusive depuis la mise en place du CAPPEI en 2017.

L'école inclusive regroupent tous les élèves à besoin éducatifs particuliers².

Pénélope LANTERNE

1-<https://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>
<https://www.education.gouv.fr/ecole-inclusive-comite-national-de-suivi-du-30-juin-2020-305083>

2- Spécifiques pour les besoins dus au handicap et particuliers pour les besoins liés à la difficulté sociale ou personnelle

Partie 1 : QU'EST-CE QU'UN ÉTABLISSEMENT ET SERVICE MÉDICO-SOCIAL

1.1. Définition

Qu'est-ce un Établissement et Service Médico-Social (ESMS)?

Ces établissements accueillent des personnes en situation de handicap. L'orientation en ESMS nécessite donc une décision de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Ils proposent un accompagnement complet via un plateau technique in situ : éducatif, thérapeutique, médical et pédagogique.

Pour fonctionner, ces établissements sont agréés par l'agence régionale de santé (ARS) et sont organisés en fonction du type de handicap, de l'âge et des besoins particuliers des jeunes. L'accueil peut s'effectuer en internat, semi-internat (demi-pension) ou en externat. Ces établissements peuvent suivre les jeunes en milieu ordinaire via des SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile)

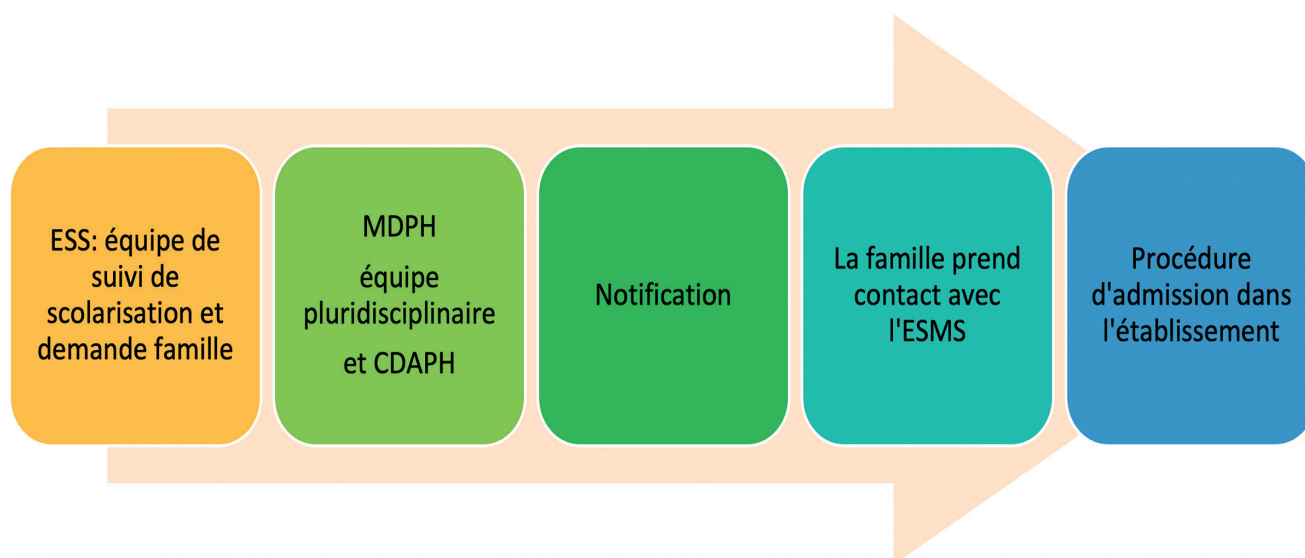
La scolarité est proposée via une Unité d'Enseignement en interne ou en externe sur un établissement scolaire (UEE : Unité d'Enseignement Externalisée).

1.2. Le parcours d'orientation

Le processus d'orientation ici présenté n'est cependant pas représentatif de la réalité. La CDAPH va notifier mais, ce n'est pas pour autant qu'une place va être disponible au sein de l'établissement. En effet, les établissements gèrent une liste d'attente plus ou moins conséquente. Dans certains départements, le temps d'attente pour entrer dans un établissement avoisine les quatre années. C'est pourquoi il existe un dispositif d'orientation annexe.

Quand le parcours d'un élève est susceptible de se rompre et qu'aucune solution n'est envisageable, alors se met en place un dispositif d'orientation permanent (article 89 de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé) via le Groupe Opérationnel de Synthèse (GOS) qui prend le relais. Le GOS se réunit et propose une réponse alternative formulée dans un PAG (Plan d'Accompagnement Global) décret n° 2017-137 du 7 février 2017.

Ce plan d'accompagnement se traduit en réponse partielle ou totale.



Les nombreux sigles utilisés sont explicités dans le glossaire à la page 124.



Le cas d'Allan

Allan (12 ans) vit dans une famille d'accueil depuis 6 ans. Il est scolarisé en ULIS École. Il a une notification IME depuis déjà 3 ans. Vu son niveau scolaire et sa grande fragilité, la scolarité d'Allan ne s'envisage pas au collège.

Cependant depuis 3 ans, aucune place en IME n'est disponible. Allan ne peut pas rester une année encore à l'école, il est très grand et il a des préoccupations d'adolescent, il devient pubère.

Allan risque de ne plus pouvoir être scolarisé à la rentrée.

Suite à l'Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS), l'enseignant référent du secteur va solliciter le dispositif d'orientation permanent. Un groupe opérationnel de synthèse est organisé à la MDPH en présence de différents directeurs de structures médico-sociales, de personnels de la MDPH, de l'inspecteur de l'Éducation Nationale du service de l'École Inclusive. Lors de cette réunion l'offre du territoire ne permet pas d'offrir une place à temps plein à Allan.

Un plan d'accompagnement global est acté : Allan va avoir une place à mi-temps dans un IME proche de son lieu de vie et une place à mi-temps dans un IME plus éloigné mais avec internat. Ce plan d'accompagnement global vise à répondre à une possible rupture de parcours, il est coordonné par un référent et doit être suivi régulièrement.

1.3. Les types d'établissements

- **SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile** (décret 89-798 du 27/10 1989).

Les SESSAD sont des services médico-sociaux qui peuvent être autonomes mais qui sont très souvent rattachés à un établissement spécialisé (un IME ou ITEP la plupart du temps). Ils accompagnent les familles et favorisent l'inclusion scolaire et l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

Les interventions ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école, centre de vacances...) et dans les locaux du SESSAD. En ce qui concerne l'intervention au sein de l'école, elle peut avoir lieu en milieu ordinaire ou dans un dispositif d'inclusion comme l'ULIS. Le SESSAD s'occupe des jeunes de 0 à 20 ans atteints de déficiences intellectuelles ou motrices et de troubles du caractère et du comportement, mais chaque SESSAD est spécifique.

- **SSAD** (Service de Soins et d'Aide à Domicile) : il suit les enfants polyhandicapés (déficience motrice et déficience mentale) âgés de 0 à 20 ans.

- **SAFEP** (Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce) : il accueille les enfants de 0 à 3 ans déficients auditifs et visuels graves.

- **SSEFS** (Services de Soutien à l'Éducation Familiale et à la Scolarisation) remplacent les **SSEFIS** (Services de Soutien à l'Éducation Familiale et à l'Inclusion Scolaire) depuis le décret du 2 avril 2009. Ils se chargent des enfants de plus de 3 ans déficients auditifs graves.

- **SAAS** (Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et À la Scolarisation) : il suit les enfants de plus de 3 ans atteints de déficience visuelle.

- **IME : Institut Médico-Éducatif** pour des enfants présentant des déficiences intellectuelles. Pour les plus jeunes il existe des **IMP** : Institut Médico-Pédagogique.

Pour les adolescents entrant dans un cursus de la formation adaptée il existe l' **IMPRO** : Institut Médico-Professionnel.

- **IDA** (Institut pour Déficients Auditifs) : accueil des personnes présentant une déficience auditive grave.

- **IDV** (Institut pour Déficients Visuels) : accueil des personnes présentant une déficience visuelle grave.

On parle aujourd'hui d'**Institut d'Éducation Sensorielle** (IES).